



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-73

L'an deux mille vingt cinq à 10h30
Le 16 décembre, à Charleville Mézieres

Date de convocation	10 décembre 2025
Nombre de délégués :	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	29 Présents
● Votes par procuration	0 vote par procuration

Étaient présents :

M Farid BESSADI
M Jean Marie BARREDA
Mme Véronique CASTRONOVO
M Jean Pierre CHABOUSSON
M Jean Bernard CHOISIT
M. Philippe CLAUDE
M Dominique COLLIN
Mme Daniele COMBE
M Jean Pierre CORVISIER
M. Bernard DEKENS
Mme Ines DE MONTGON
Mme Marzia DE BONI
M Régis DEPAIX
Mme Dominique FLORES
M Jean François GOSSET

M Kévin GENGOUX
M Eric GILLARDIN
Mme Dominique HUMBERT
M Yvon HUMBLLOT
M Michel LALLEMAND
M Pascal LEPAGE
M Christian MAGISSON
M Guillaume MARECHAL
M Thierry MERCIER
M. Michel NORMAND
M Yannick ROSSATO
M Jean SIMONIN
M Claude VALDENNAIRE
Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

DEMANDE DE SUBVENTION – MODELE HYDRAULIQUE - PAPI MEUSE 3

Résultat du vote
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-73

Objet de la délibération :

DEMANDE DE SUBVENTION -MODELE HYDRAULIQUE - PAPI MEUSE 3

Le modèle hydraulique-hydrologique de la Meuse, développé par l'EPAMA, constitue un outil de référence sur le bassin versant de la Meuse et a été utilisé à de nombreuses reprises pour des projets tels que la cartographie des TRI, des ZIP, des aléas pour plusieurs PPRi et pour répondre aux sollicitations techniques des collectivités.

Ce poste de dépense correspond à l'alimentation du modèle par la modélisatrice de l'EPAMA.

Le coût prévisionnel total de ce projet est estimé à 36 000€, réparti sur six années.

Pour l'année 2026, le PAPI a programmé un coût de 6 000€.

Le Plan de financement inscrit au PAPI Meuse est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Modèle hydraulique et hydrologique de la Meuse	6 000,00 €	Etat (FPRNM) (50%)	3 000,00 €
		EPAMA (50%)	3 000,00 €
TOTAL DEPENSES	6 000,00 €	TOTAL RECETTES	6 000,00 €

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Après avis du Bureau syndical,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus
- **SOLLICITE** les subventions auprès des services de l'Etat (FPRNM)
- **AUTORISE** le Président à engager les fonds nécessaires à la réalisation de cette opération



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS